

LE MAIRE - Mesdames, Messieurs et Chers Collègues, je déclare ouverte la QUATRIEME SESSION ORDINAIRE du CONSEIL MUNICIPAL de SAINT-DENIS.

x

x

x

COMPTE-RENDU DES AFFAIRES TRAITÉES PAR LE MAIRE, GRACE AUX DELEGATIONS.

LE MAIRE - Mesdames, Messieurs et Chers Collègues, je vais tout d'abord vous faire passer le registre des délégations que vous m'avez données, en vertu de la loi de DECEMBRE 1970.

Voici le compte-rendu des opérations effectuées à ce jour :

ARRETE N°367, en date du 26 septembre 1977, portant institution d'une régie de recettes pour l'encaissement des droits de capture et de fourrière pour les chiens errant sur la voie publique.

ARRETE N°369, en date du 26 septembre 1977, relatif au paiement à Maîtres MACE et ADOLFINI-SMADJA, notaires associés, d'une note de frais pour l'établissement de l'acte de vente à la Commune d'un terrain appartenant à la SIDR. - Montant de la note : 4 483,54 F (QUATRE MILLE QUATRE CENT QUATRE VINGT TROIS FRANCS CINQUANTE QUATRE CENTIMES).

ARRETE N°371, en date du 29 septembre 1977, pour la passation d'un contrat entre la Compagnie Générale d'Assurances (l'AFOI) et la Mairie de Saint-Denis. - Montant de la dépense : 478,50 F (QUATRE CENT SOIXANTE DIX HUIT FRANCS CINQUANTE CENTIMES).

ARRETE N°372, en date du 39 septembre 1977, relatif au paiement à Maîtres ZAMPIERO et TREUTENAERE, d'une note de frais pour l'établissement de l'acte de vente à la Commune d'un terrain appartenant à Monsieur Frantz FONTAINE. - Montant de la note : 6 232,59 F (SIX MILLE DEUX CENT TRENTE DEUX FRANCS CINQUANTE NEUF CENTIMES).

ARRETE N°374, en date du 29 septembre 1977, pour la passation d'un contrat d'assurances entre la Commune de Saint-Denis et la "Créole". - Montant de la dépense : 409,04 F (QUATRE CENT NEUF FRANCS QUATRE CENTIMES).

ARRETE N°377, en date du 2 octobre 1977, relatif à la passation d'un contrat entre Monsieur LAN YU SHUN Maurice et la Commune de Saint-Denis pour l'exploitation d'une buvette dans le Parc Zoologique du Chaudron pour une période de trois mois. - Montant de la rédevance : 1 000 F (MILLE FRANCS).

ARRETE N°384, en date du 13 octobre 1977, portant remboursement à Monsieur BONIN Yvon d'une part du coût de l'extension payée par lui à Moufia Saint-Denis en 1974. - Montant de la dépense : 3 146,05 F (TROIS MILLE CENT QUARANTE SIX FRANCS CINQ CENTIMES).

ARRETE N°389, en date du 19 octobre 1977, pour la passation d'un bail entre la Commune de Saint-Denis et Monsieur GIOUD, Vice-Recteur, Président de l'APEP. - Montant annuel du loyer : 2 400 F (DEUX MILLE QUATRE CENTIS FRANCS).

ARRETE N°398, en date du 2 novembre 1977, relatif au paiement à Maîtres MACE et ADOLFINI-SMADJA, notaires associés, d'une note de frais pour l'établissement de l'acte de vente à la Commune d'un terrain situé au Chaudron, appartenant à la SIDR. - Montant de la note : 6 330,87 F (SIX MILLE TROIS CENT TRENTE FRANCS QUATRE VINGT SEPT CENTIMES).